



LES AINES du cdH

Visio Conférence PENSIONS du 17 novembre 2020

ARLETTE CRAPEZ-NISOT, Présidente de la commission « Ressources des Aînés », introduit le débat et se demande si les pensions actuelles vont demeurer payables à l'avenir ; cette question interpelle aussi les actifs d'aujourd'hui et tant les générations actuelles que futures espèrent pouvoir prétendre à des niveaux de pensions décentes.

KUSUTO NAITO, expert pension chez Enéo, rappelle que notre système actuel de pensions est basé sur 2 principes : répartition et prestation définie ; les réformes de pensions dans ces dernières années en Europe consistent souvent à un glissement d'une prestation définie vers la cotisation définie, au nom de la « soutenabilité financière ». Il faut faire attention à cette tendance car elle endosse plus de risques auprès des bénéficiaires. Pour les 10 prochaines années il craint que les ressources financières ne se tarissent et propose de créer le débat sur les changements structurels du système des pensions, dès lors que la part salariale dans la valeur ajoutée diminue en Belgique (environ 60%)

- Améliorer la relation travail/emploi (et cela indépendamment des pensions)
- Envisager une branche de la sécurité sociale non directement liée au travail
- S'interroger sur la notion de revenu de base

Il propose de mutualiser les dettes des États au niveau européen ainsi que la création monétaire directe par la Banque Centrale Européenne pour des projets démocratiquement choisis. Concernant la soutenabilité financière du système actuel, il constate que les prévisions montrent des courbes

relativement stables pour les dépenses des pensions, les dépenses sociales et les dépenses des soins de santé.

LUC de BRABANDERE, ingénieur, mathématicien et philosophe d'entreprise, considère que la manière de penser un système tel que celui des pensions est basée sur la création de catégories en raison de leur utilité. Mais les catégories sont rigides et fixes ; alors que le monde change sous nos yeux, nous continuons des catégories choisies il y a 70 ans ou plus. Dès lors il n'y aura de solution aux pensions que si l'on revoit ces catégories, ce qui supposera la révision des principes du système des pensions.

Lors du débat qui a suivi, les questions suivantes ont été posées par les participants à cette rencontre et fait l'objet d'un débat avec les experts : de quel revenu de base parle-t-on ?

- l'idée principale du système des pensions doit être la **solidarité** la plus large ;
- comment le système pourra-t-il être plus **juste** ?
- **comment mieux répondre aux situations et aux besoins** ?
- qu'est-ce qui ne changera pas dans le système des pensions ?
- le montant de 1500 euros est-il suffisant ?
- la création d'une protection sociale au niveau européen est-elle nécessaire ? etc.

## CONCLUSIONS

ARLETTE CRAPEZ estime que la sécurité sociale ne fonctionne pas si mal et rappelle que le maintien de la valeur de la solidarité est essentiel.

KUSUTO NAITO observe que la montée des inégalités est limitée grâce à la sécurité sociale. Si les principes de la sécurité sociale ont été choisis il y a 70 ans, le système doit donc être repensé mais les valeurs de la sécurité sociale doivent être maintenues. Il insiste sur la nécessité de la monétisation directe par la BCE (sans passer par les marchés financiers) pour les projets collectifs – protection sociale, mesures sanitaires, politiques environnementales, etc. – démocratiquement choisis.

LUC de BRABANDERE constate la difficulté de procéder à des réformes importantes et donne l'exemple de l'impossibilité actuelle d'interdire la consommation des cigarettes dont la nocivité est pourtant établie. Il estime qu'un pilier supplémentaire ouvert à tous est nécessaire.

ANDRE BOSLY, Président des Aînés, se réjouit de la qualité du débat que nous venons d'avoir et remercie tous les participants.